TROPHEE JEAN LE TORREC 2022/2023
CONSOLANTE MASCULIN

1/8 Finale *Avant le 30/04/2023*	1/4 Finale *Avant le 14/05/2023*	1/2 Finale *Avant le 28/05/2023*	FINALE *Le 9 Juin 2023* *à Migné Auxances*

l'équipe évoluant dans le niveau inférieure en Championnat reçoit, si les 2 équipes évoluent au même niveau c'est l'équipe en "gris".

PARTHENAY (D1M)
MATCH TMC001
XXXXXXXX

PARTHENAY (D1M)
MATCH TMC006
CIVRAY 1 (D2Lib)

ST MAIXENT (D1M)
MATCH TMC002
CEP POITIERS ST BENOIT 1 (ARM)

CEP POITIERS ST BENOIT 1 (ARM)
MATCH TMC007
STADE POITEVIN 4 (ARM)

MATCH TMC010

MIGNE AUXANCES 1 (D1M)
MATCH TMC003
LOUDUN 2 (D2Lib)

MIGNE AUXANCES 1 (D1M)
MATCH TMC008
STADE POITEVIN 6 (D1M)

VOUILLE 3 (D1M)
MATCH TMC004
STADE POITEVIN 6 (D1M)

STADE POITEVIN 6 (D1M)

FINALE

MATCH TMC011

CISSE (D2Lib)
MATCH TMC005
MIGNE AUXANCES 2 (D2Lib)

CISSE (D2Lib)
MATCH TMC008
VIVONNE 2 (ARM)

VIVONNE 2 (ARM)

Possibilité d'inverser l'équipe recevante

Avant le 30/04/2023 *Avant le 14/05/2023* *Avant le 28/05/2023* *Le 9 Juin 2023 à Migné Auxances*

La transmission des résultats doit se faire selon les mêmes conditions qu'en championnat au plus tard dans les 2 jours suivant la date du match : les amendes pour retard seront appliquées.

Repêchage :
1 /S'Il est indiqué "sauf XXXX" cela signifie que le repêché ne doit pas être issu des matchs précédents mentionnés. Si cette règle ne peut être respectée, une inversion serait faite avec un autre repéché. Ex :Si le meilleur perdant qualifié ne peut intégré son eplacement il inversera avec le second, idem entre second et 3ème ou 3ème avec le 1er.... ***Le principe fondamental est qu'une équipe ne puisse rejouer un même adversaire avant les 1/2 finales.***
2 / Dans le cas où serait qualifié un meilleur perdant et que 2 équipes sont à égalité parfaite (set / pts), il sera préféré l'équipe évoluant au niveau supérieur et, le cas échéant, la mieux classée au championnat régulier